

# APPLICATION DE LA POLITIQUE SALARIALE 2018

**Revenus** Bulletin de paie  
 Augmentations Inflation Branches Progression

## Salaires

Pouvoir d'achat **Revenus** Paie  
 Augmentations collectives Accords Salariés  
 Convention collective Budget   
 Grille de classification

La direction a présenté l'application de la politique salariale 2018. Le budget des augmentations, négocié en 2018, représentait :

**2,8% dont 0,8% d'AG pour les non-cadres**

### RÉPARTITION DU BUDGET 2018

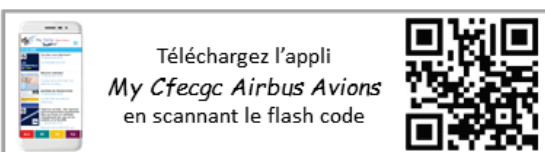
	Non-cadres	Cadres I à IIIB	Cadres IIIBex & IIIC
<b>Bénéficiaires d'AI (%)</b>	86,58%	83,45%	78,00%
<b>% d'AI pour les seniors</b> (50 à 60 ans)	83,83%	79,03%	78,14%
(60 ans et plus)	69,64%	58,37%	55,56%
<b>Taux de promotions</b>	12,72%		33 (2,61%)
Non cadres à Cadres (pos II à IIIA)		46 (7,40%)	
(IIIA à IIIB)		231 (13,87%)	
		89 (2,80%)	
<b>Garantie d'Evolution Salariale</b>	54 bénéficiaires		

Les comparaisons salariales hommes/femmes seront communiquées ultérieurement, de même que la GPS pour les cadres.

### CONSIDERATIONS CFE-CGC

- Un budget distribué en 2018 **conforme à l'accord signé**.
- **Pour les seniors de 50 à 60 ans**, une application de la politique salariale homogène avec celle des moins de 50 ans.
- **Pour les plus de 60 ans**, un taux de distribution bien moindre mais à relativiser. En effet, nombre de ces salariés ont déjà quitté physiquement l'entreprise.
- Lors des négociations, **la CFE-CGC avait demandé une amélioration du processus des assessments** :
  - Pour les Band IV, la hiérarchie a désormais le dernier mot.
  - **La CFE-CGC maintient sa demande de supprimer ces assessments pour les promotions IIIB.**

**1<sup>e</sup> réunion de négociation salariale 2019 : 15 février.**



Blagnac, le 28 janvier 2019

E-mail : [syndicat.cfe-cgc@airbus.com](mailto:syndicat.cfe-cgc@airbus.com)  
Tél : 05.61.93.01.92